

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 647

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Payette, entre les rues des Artisans et Diane, ainsi qu'un emprunt total de 3 650 000 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 mars 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 11^e jour du mois de mars 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat